





Bordereau de signature

DEL2017_0220



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-11-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

VILLE DE NOISIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0220

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt quatre novembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 16 novembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VSKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VSKOVIC, M. TIENG, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, M. BEAULIEU, Mme NEDJARI, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, M. FONTAINE, Mme CAMARA, M. CALAMITA, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. TIENG,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. DIOGO,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. KAPLAN.

ABSENTS : Mme PELLICOLI, M. NGUYEN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAYOULOU NIAMBA.

Point 13 : Motion présentée au nom de la majorité municipale afin d'alerter Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Madame la Préfète de Seine et Marne sur la situation d'Halim HARZI



- suite DEL2017_ **0220**
portant Motion présentée au nom de la majorité municipale afin d'alerter Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Madame la Préfète de Seine et Marne sur la situation d'Halim HARZI (2)

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de M. Mieri MAYOULOU NIAMBA, Conseiller Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS,

EMET LE VŒU SUIVANT :

« **CONSIDÉRANT** qu'Halim HARZI est un jeune algérien, aîné d'une famille de quatre enfants, arrivé à l'âge de 17 ans en France avec ses parents et ses frères, le 31 juillet 2015, grâce à un visa long séjour. La famille a laissé en Algérie tous ses biens et ses propriétés.

CONSIDÉRANT que dès son arrivée, Halim a été inscrit en classe de seconde au Lycée René Cassin de Noisiel. Il est ensuite passé en première et a passé ses premières épreuves du baccalauréat avec succès, toujours dans le même établissement.

CONSIDÉRANT qu'Halim est à présent en terminale, mais n'a pas pu finaliser son inscription. Il a en effet été contrôlé le 3 juin 2017 par la police, qui a procédé à une vérification d'identité. Ne pouvant prouver la régularité de son séjour en France, Halim a reçu une Obligation de Quitter le Territoire Français. Un deuxième contrôle d'identité le 19 octobre 2017 l'envoie en garde à vue. Halim a ensuite été transféré en rétention administrative au C.R.A. du Mesnil-Amelot 2 le 21 octobre 2017, sur décision de la Préfecture de l'Essonne.

CONSIDÉRANT que depuis cette date, Halim est enfermé, privé de sa scolarité, de sa famille et de ses amis.

CONSIDÉRANT qu'il était expulsable depuis la date du 20 Novembre dernier, mais en l'absence de laissez-passer délivré par l'Ambassade d'Algérie en France la rétention a été prolongée de quinze jours.

CONSIDÉRANT que face à cette situation, un élan de solidarité est né au sein du Lycée René Cassin : une pétition en ligne rassemble à ce jour plus de 7000 signataires et deux mobilisations de soutien ont déjà eu lieu à Noisiel, rassemblant plusieurs centaines de personnes chacune, et suivies par un important écho médiatique. »

Le conseil municipal de Noisiel réuni en séance ordinaire ce Vendredi 24 Novembre 2017,

DEMANDE la libération immédiate d'Halim et s'oppose à son expulsion, qui porterait profondément atteinte à la construction de sa vie privée et professionnelle, et écornerait ainsi l'une des fiertés de notre pays, élément essentiel de l'aura qu'à la France à travers le monde : sa qualité de Terre d'accueil.

- suite DEL2017_ 0220

portant Motion présentée au nom de la majorité municipale afin d'alerter Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Madame la Préfète de Seine et Marne sur la situation d'Halim HARZI (3)

ALERTE SOLENNELLEMENT Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Madame la Préfète de Seine-et-Marne, afin qu'ils puissent intervenir dans la régularisation de la situation d'Halim HARZI.

DIT que la présente motion sera adressée :

- à Monsieur le ministre de l'Intérieur.
- à Madame la Préfète de Seine-et-Marne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le	30 NOV. 2017
Publié le	30 NOV. 2017

"Acquitté en PREFECTURE le:" 30/11/2017